PRÉFET
DU DOUBS
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de MESANDANS

La demande de permis de construire présentée par la SAS PHAOS (filiale d'Opale Energies Naturelles) pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Sur Touvière » sur la commune de Mesandans, fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 10 octobre 2023 à partir de 9h00 au 9 novembre 2023 jusqu'à 17h00**, sur le territoire de cette commune.

M. Gilles OUDOT, commandant de gendarmerie en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. Gilles OUDOT, celui-ci sera remplacé par son suppléant : M. Jean-Francis ROTH, commandant divisionnaire en retraite. Le public sera informé de cette décision.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, incluant les incidences du projet sur l'environnement. L'autorité environnementale n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environnement.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Mesandans, aux jours et heures d'ouverture suivants, sous réserve de dispositions particulières :

- mardi 10 octobre 2023 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 26 octobre 2023 de 15h00 à 18h00,
- jeudi 9 novembre 2023 de 15h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Mésandans à ces mêmes dates et horaires.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Mesandans, ou adressées directement par écrit à cette mairie (20, rue des fontaines – 25680 Mesandans) à l'attention de M. Gilles OUDOT, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 10 octobre 2023 à partir de 9h00 au 9 novembre 2023 jusqu'à 17h00**, à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Centrale photovol-

taïque de Mesandnas) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :

- M. Thibault AUBERTIN – thibault.aubertin@opale-en.eu – 06.26.16.04.17

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à la SAS PHAOS et au maire de Mesandans, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la SAS PHAOS.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,

Cyril THEILLET